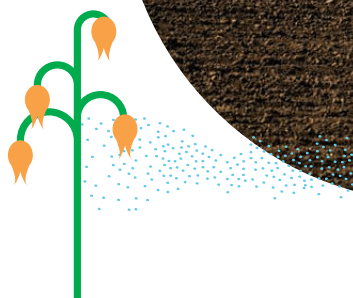




# KYLEO®

Une efficacité  
maximale avec  
un grammage  
de glyphosate  
raisonné



L'alliance de deux modes d'action  
dans une formulation performante pour  
gérer l'ensemble de vos situations de  
désherbage interculture en diminuant  
la dose de glyphosate

- ✓ **Efficacité et rentabilité**
  - Association synergique de 2 matières actives de référence
  - Meilleures efficacités, meilleures rentabilités
- ✓ **Durabilité**
  - Lutte dans le temps contre les vivaces
- ✓ **Souplesse**
  - Moins de manipulation
  - Délais avant semis raccourcis

 **Nufarm**  
Grow a better tomorrow

# Une efficacité maximale sur un maximum d'adventices, mais des délais avant semis raccourcis

	Doses sur adventice en L/ha	
	stade jeune jusqu'à 4 F	stade développé
adonis annuelle	2	3
aethuse	3	3
agrostis jouet du vent	2	3
alchémille	2	3
amarante hybride	2	3
amarante réfléchie	2	3
ambrosie	4	5
ammi élevée	3	4
anthémis des champs	2	3
arabette de Thalius	2	3
armoise vulgaire	4	5
arroche étalée	3	4
bardane		5
bifora	2	4
bleuet	2	3
brome mou	2	3
brome stérile	4	5
capselle	2	3
carotte	4	5
célaiste	2	3
chardon des champs	4	5
chénopodes	3	4
chiendent rampant		5
compagnon blanc	4	5
coquelicot	2	3
épilobe	4	5
érigeron	2	4
ficaire	4	5
folle avoine	3	4
fumeterre	3	4
gaillet	3	4
galinsoga	2	3
géranium à feuille disséquée	3	5
géraniums à feuille ronde	3	5
helminthie	2	3
laiteron des champs	4	5
laiteron maraîcher	2	4
laiteron rude	3	5
lamiers	3	4
lampsane	2	3
linaire elatine	2	3
linaire batarde	3	4
liseron des champs		5
liseron des haies		4
matricaire	2	3
mercuriales	3	5
morelle noire	2	3
mouren rouge	2	3
moutarde des champs	2	3
panic pied de coq	2	3
passerage drave	4	5
pâturin annuel	2	3
pâturin commun	2	3
pensée	3	4
phacélie	2	3
pissenlit	4	5
potentille rampante	4	5
prêle des champs	4	5
prêle rameuse	4	5
radis ravenelle	2	3
rapistre rugueux	2	3
ray-grass d'Italie	2	3
renoncule des marais	2	3
renouée liseron	3	4
renouée persicaire	2	3
renouée des oiseaux	2	3
repousses de céréale	2	3
repousse colza	2,5	4
repousse féverole et pois	3	5
repousse pomme de terre	4	5
repousse tournesol	2	3
rumex	3	5
séneçon commun	2	3
sétaire	2	3
stellaire	2	3
tabouret des champs	2	3
trèfle violet	2	3
véroniques	3	4
vulpin des champs	2	3
Xanthium / Lampourde	3	5

● Très sensible ● Sensible ● Moyennement sensible

SEMIS (Respecter le délai suivant)	
Blé	3 j.
Maïs	3 j.
Orge, Seigle et autres céréales	7 j. (10 j. en semis direct)
Graminées fourragères	7 j.
Sorgho / Maha	7 j.
Luzerne	14 j.
Couverts végétaux	14 j.
Soja	14 j.
Trèfle	14 j. avec labour / 28 j. sans labour
Pois / Féveroles	21 j.
Lin	28 j.
Betterave à sucre	28 j.
Oignons	28 j.
Colza	28 j.
Pommes de Terre	28 j.
Culture légumière	60 j.
Tournesol	28 j.

## Une efficacité maximale avec un grammage de glyphosate raisonné

	Grammage de glyphosate/ha recommandé	
	Chardons	Lisérans
Kyléo®	960	1200
Ref Glyphosate Haut de gamme	1320	2160

	Laiterons	Repousses de colza
	Kyléo®	1200
Ref Glyphosate Haut de gamme	2160	1440

**Numéro d'AMM :** 2130253

**Formulation :** SL (Concentré soluble), Technologie brevetée GPS

**Code HRAC :** Glyphosate: G, 2,4-D: O

**Usages et doses :** Interculture de 2 à 5l/ha et en Arboriculture (f. à coque et à pépins) sur le rang. 3 à 6 l/ha (selon usage et cible)

**Matières actives :** Glyphosate 240 g/L + 2,4-D 160 g/L (nouveau sel)

**Stade d'application :** BBCH 00 (prélevée) et BBCH 12-29 (postlevée)

**Mode d'action :** pénétration foliaire – systémique

**Classement :**   ATTENTION, H319, H317, H411

**ZNT aqua :** 5m avec DVP de 5m

**ZNT znca :** 5m à 3L/ha ou 20m à 5 & 6L/ha

**DRE :** 48 h

**DAR :** 30 jours

**Soils drainés :** Ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés pour les usages en interculture

**Nombre d'application :** Ne pas appliquer Kyléo® ou tout autre produit contenant du 2,4-D plus d'une fois tous les deux ans pour les usages en interculture

Kyléo® - Marque déposée et détentrice de l'AMM - Nufarm SAS - 28 bd Camilleluc 92230 Gagneux - tél. 01 40 85 50 50 - fax. 01 47 92 25 45 - www.nufarm.com - Numéro d'agrément F00008 Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée; consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avril 2019.

 **Nufarm**  
Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



# KYLEO®



## Attention

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## Délai de réentrée: 48 heures

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages désherbage avant mise en culture.

SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du 2,4-D plus d'une fois tous les deux ans sur la même parcelle pour les usages en interculture.

SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du 2,4-D sur l'intégralité de la parcelle, mais uniquement sur le rang.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant, pour les usages désherbages en zone cultivées, un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres.

SPe3: Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres pour les usages 3 L/ha et de 20 mètres pour les usages à 5 ou 6 L/ha par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toutes versions précédentes. Octobre 2019

## Nufarm s.a.s

28, boulevard Camélinat - 92230 Gennevilliers - FRANCE  
Tél. 01 40 85 50 50 / Fax 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

 **Nufarm**  
Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**